



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des Nations Unies
pour la population**

Distr. générale
20 avril 2009
Français
Original : anglais

Session annuelle 2009

26 mai-5 juin 2009, New York

Point 8 de l'ordre du jour provisoire

Fonds de développement des Nations Unies pour la femme

**Fonds de développement des Nations Unies
pour la femme***

Note de la Directrice exécutive

Résumé

Le présent rapport rend compte de la première année de mise en œuvre du plan stratégique d'UNIFEM pour 2008-2011, tel qu'approuvé par le Conseil d'administration du Fonds dans sa décision 2007/35, faisant suite à la décision 2004/20. Il fait état des progrès réalisés au regard des priorités stratégiques et des produits définis dans le cadre de résultats de développement, le cadre de résultats de gestion et le cadre financier intégré. Il explique ce qu'a fait UNIFEM pour exécuter son double mandat, qui est d'aider les pays à faire progresser l'égalité des sexes dans le cadre de leurs priorités nationales et de promouvoir l'égalité des sexes dans tout le système de la coopération des Nations Unies pour le développement.

Éléments à prendre en compte en vue d'une décision

Le Conseil d'administration voudra peut-être prendre acte du présent rapport et des résultats qui y figurent. Il souhaitera peut-être aussi reconnaître l'appui apporté par UNIFEM aux pays de programme qui s'emploient à atteindre les objectifs prioritaires en matière de développement, notamment les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) et à avancer sur des fronts connexes tels que le Programme d'action de Beijing et la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

* Document présenté en retard en raison du travail de collecte de données qu'il a fallu effectuer pour que l'information présentée en Conseil d'administration soit aussi fraîche que possible.



Par sa résolution 63/232 du 19 décembre 2008, l'Assemblée générale a décidé que le processus d'examen complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies ne serait plus triennal mais quadriennal; elle a demandé instamment aux fonds et programmes de synchroniser leurs cycles de planification stratégique en conséquence, de manière que le prochain examen complet puisse avoir lieu en 2012.

Dans le souci d'harmoniser le cycle de planification d'UNIFEM avec ceux du PNUD et du FNUAP, le Conseil d'administration voudra donc peut-être prolonger de deux ans, jusqu'à fin 2013, le plan stratégique d'UNIFEM pour 2008-2011, et demander au Fonds d'établir son prochain plan stratégique, débutant en 2014, en tenant compte des recommandations issues du prochain examen complet prévu pour 2012.

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être également reporter à la session annuelle de 2011 l'examen à mi-parcours du plan stratégique prévu pour sa deuxième session ordinaire de 2009 (décision 2007/35).

Table des matières

	<i>Page</i>
Introduction	3
I. Contexte	3
II. Aperçu général.	4
III. Cadre de résultats de développement.	7
A. Renforcer la sécurité et les droits économiques des femmes.	8
B. Mettre fin à la violence à l'égard des femmes	12
C. Enrayer la propagation du VIH/sida chez les femmes et les filles	15
D. Faire progresser la justice pour les femmes dans la gouvernance démocratique	16
E. Lacunes et difficultés : le cadre de résultats de développement	18
IV. Cadre de résultats de gestion	19
Catégorie 1 : Conseils d'orientation et programmation catalytique	20
Catégorie 2 : Coordination et réforme du système des Nations Unies	21
Catégorie 3 : Responsabilités, gestion des risques et contrôles.	22
Catégorie 4 : Moyens administratifs, humains et financiers	22
Lacunes et difficultés	23
V. Cadre financier intégré	23
Annexe (texte consultable sur la page web du Conseil d'administration) : Cadres révisés de résultats de développement et de résultats de gestion	

Introduction

1. L'objectif général du plan stratégique d'UNIFEM pour 2008-2011 (DP/2007/45) approuvé par le Conseil d'administration du PNUD/FNUAP en septembre 2007 est d'aider les pays à tenir leurs engagements en matière d'égalité des sexes et d'amélioration de la condition des femmes dans le cadre de leurs priorités nationales. UNIFEM travaille en partenariat avec les gouvernements, les acteurs de la société civile et les organismes des Nations Unies afin de renforcer la sécurité et les droits économiques des femmes, de mettre fin aux violences sexistes, de réduire la prévalence du VIH et du sida chez les filles et les femmes et de faire progresser la justice pour les femmes dans la gouvernance démocratique, notamment dans les pays en conflit ou sortant d'un conflit.

2. Le présent plan stratégique contient les éléments du cadre de responsabilités au regard duquel UNIFEM mesure : a) ses contributions aux initiatives nationales, régionales et mondiales en faveur de l'égalité des sexes, telles qu'elles ressortent des résultats, des produits et des indicateurs énoncés dans son cadre de résultats de développement; b) ses résultats par rapport aux produits, indicateurs et objectifs inscrits dans son cadre de résultats de gestion; et c) son efficacité en termes de mobilisation, d'affectation et de décaissement des ressources financières requises pour exécuter son programme, conformément à son cadre financier intégré. À la suite d'une analyse du rapport de 2008, UNIFEM a apporté plusieurs changements aux résultats et indicateurs figurant dans son cadre de résultats de développement et son cadre de résultats de gestion (les cadres révisés figurent en annexe I au présent rapport).

3. Le présent rapport couvre la première année de mise en œuvre du plan stratégique d'UNIFEM pour 2008-2011.

I. Contexte

4. Des engagements ambitieux ont été souscrits aux niveaux mondial, régional et national au cours des 30 dernières années pour instaurer l'égalité des sexes et améliorer la condition des femmes. La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, le Programme d'action de Beijing, la résolution 1325 du Conseil de sécurité et les objectifs du Millénaire pour le développement restent des cadres normatifs pertinents, de même que les nouveaux engagements marquants pris en 2008, avec notamment l'adoption de la résolution 1820 du Conseil de sécurité sur les femmes et la violence sexuelle et de nouveaux accords régionaux tels que le Protocole sur les femmes adopté par la Communauté de développement de l'Afrique australe. Leur mise en œuvre doit être effective pour qu'ils se traduisent par des progrès concrets et mesurables pour les femmes et les filles.

5. L'assistance catalytique et technique d'UNIFEM à l'exécution des engagements nationaux, régionaux et mondiaux en faveur de l'égalité des sexes s'inscrit dans un contexte de changements internes et externes. L'arrivée d'une nouvelle équipe à la direction du Fonds, une première depuis près de 13 ans, le lancement du plan stratégique pour 2008-2011 et la quatrième édition de *Le Progrès des femmes à travers le monde* la planification interinstitutions de la campagne Tous unis pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes lancée par le Secrétaire

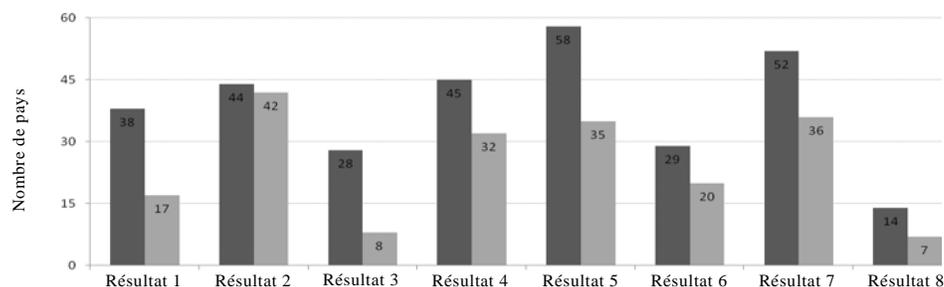
général, l'intensification du débat interinstitutions et intergouvernemental sur l'architecture qui sous-tend les programmes et les politiques pour l'égalité des sexes dans le système des Nations Unies sont autant de forces dynamiques porteuses de nouvelles perspectives. D'un autre côté, les répercussions de la crise financière et économique mondiale – en particulier sur les populations les plus marginalisées, ainsi que les travaux préparatoires et les conclusions du troisième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide au développement et la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, interviennent à un moment difficile pour mobiliser les ressources et les appuis nécessaires à la lutte pour l'égalité hommes-femmes.

II. Aperçu général

6. Bien que sollicité au-delà de ses capacités en 2008, UNIFEM a pu répondre à des demandes de programmes et d'aide technique émanant de 82 pays. Son aide a pris différentes formes. Dans 42 de ces pays, le Fonds appuie un programme de taille relativement modeste, notamment s'il s'inscrit dans un programme régional ou sous-régional de mise à l'essai d'une innovation dans des pays ou des régions. Dans les 40 autres, il appuie des stratégies pluridimensionnelles en collaboration avec un large éventail de partenaires et s'attache surtout à obtenir une série de résultats interdépendants inscrits dans le plan stratégique. Les figures 1 à 3 ci-après indiquent la contribution d'UNIFEM aux progrès accomplis dans les pays pour chacun des huit résultats énoncés dans le plan stratégique et dans les quatre catégories de résultats, ainsi que les dépenses de programme correspondantes (fig. 4).

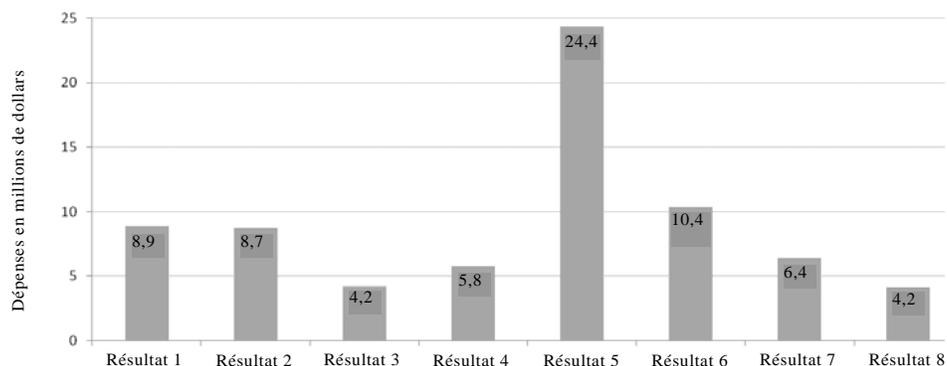
7. Les figures 1 et 2 montrent que l'appui d'UNIFEM est d'abord allé au renforcement des capacités et de l'influence des défenseurs de l'égalité des sexes (résultats 5 et 6), une orientation déjà notée dans le précédent cadre de financement pluriannuel (2004-2007). Les champions de l'égalité des sexes sont à l'origine d'une grande partie des demandes et des points d'entrée, et le renforcement de leurs capacités se traduit par des réussites dans d'autres catégories de résultats. L'investissement dans les résultats 3 et 8 est moins important, ce qui s'explique par le fait que le résultat 3 (Promouvoir les droits fondamentaux des femmes dans les systèmes judiciaires) est un nouveau domaine d'intervention dont UNIFEM s'occupe de façon plus soutenue dans cette période du plan stratégique. Le résultat 8 a amené UNIFEM à centrer son appui sur une sélection d'initiatives communautaires susceptibles de produire des effets durant la mise en œuvre du plan stratégique. L'investissement dans ce résultat sera sans doute peu élevé les deux premières années – le temps de concevoir les initiatives – et augmentera sensiblement durant les troisième et quatrième années du fait des ressources à prévoir pour réaliser une évaluation d'impact et disposer d'une base d'éléments factuels crédible sur les modèles efficaces de promotion de l'égalité des sexes.

Figure 1
Nombre de pays de programme qu'UNIFEM a pu aider en 2008, par résultat



Note : Barres noires : pays bénéficiant de l'appui d'UNIFEM pour atteindre le résultat; barres grises : pays dans lesquels le résultat a été atteint sur au moins un indicateur.

Figure 2
Répartition provisoire des dépenses au titre des programmes pour 2008, par résultat (en millions de dollars)



8. La figure 3 ci-après montre que la majorité des demandes d'aide concernent la sécurité et les droits économiques des femmes (71 pays) et la justice pour les femmes dans la gouvernance démocratique (70 pays). L'augmentation sensible des dépenses au titre des projets de gouvernance s'explique surtout par la multiplication des interventions dans les situations de conflit ou d'après conflit et par des interventions en faveur de la participation des femmes à la vie politique. Le montant relativement modeste des dépenses d'appui à des programmes liés à la prévalence du VIH/sida et le faible nombre de pays concernés s'expliquent par trois facteurs : premièrement, un certain nombre de programmes d'UNIFEM dans ce domaine se sont achevés en 2008, et la nouvelle programmation doit être lancée en 2009; deuxièmement, une grande partie de l'action du Fonds dans ce domaine prend la forme d'une assistance technique aux initiatives interinstitutions, à travers

notamment un partenariat avec le PNUD au service d'ONUSIDA; troisièmement, l'un des éléments clefs de la stratégie d'UNIFEM en matière de lutte contre le VIH/sida se situe à l'articulation entre VIH/sida et violence à l'égard des femmes, ce qui revient à traiter la question comme un thème transversal. Le fait qu'UNIFEM ne figure pas parmi les coparrains d'ONUSIDA limite sa capacité de mobiliser des ressources pour agir dans ce domaine.

Figure 3
**Nombre de pays de programme dans lesquels UNIFEM
a pu intervenir en 2008, par thème**

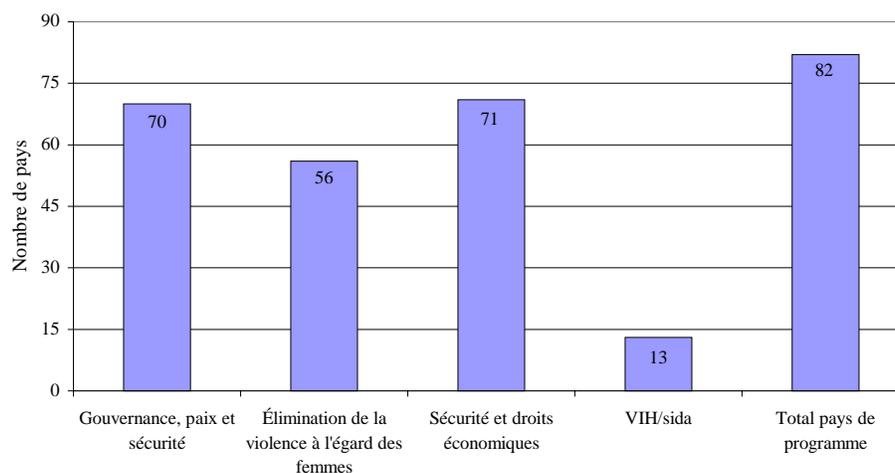
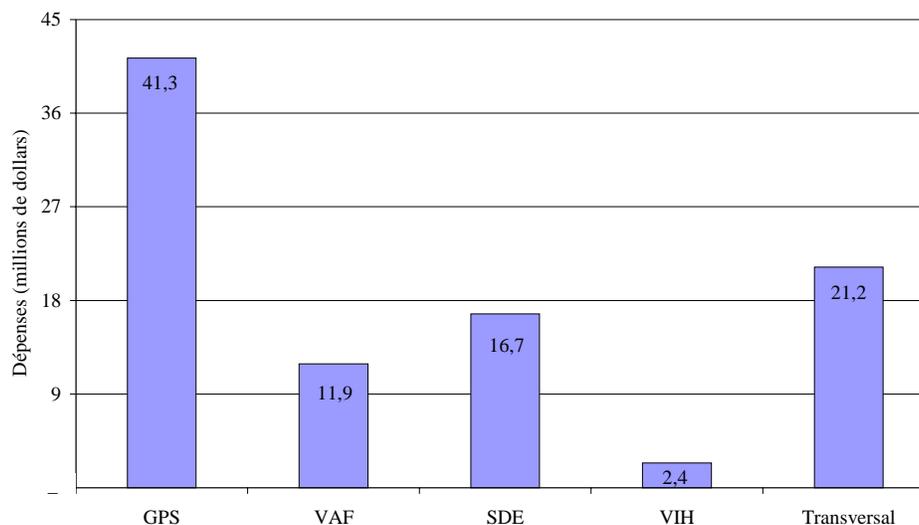


Figure 4
Répartition provisoire des dépenses au titre des programmes pour 2008, par thème (en millions de dollars)

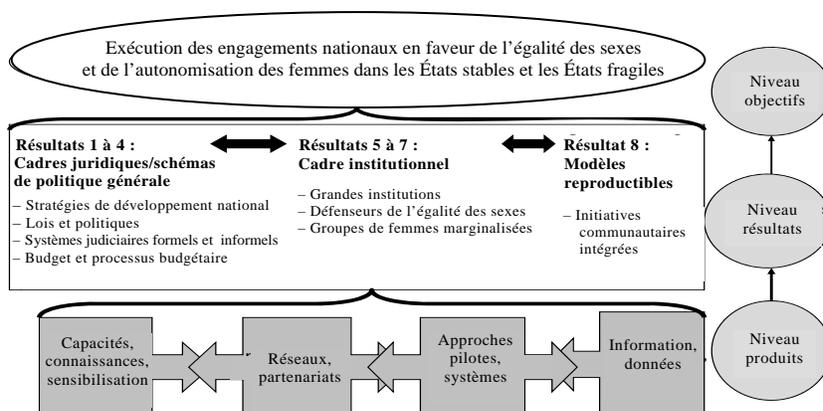


Abréviations : GPS = gouvernance, paix et sécurité; VAF = violence à l'égard des femmes; SDE = sécurité et droits économiques.

III. Cadre de résultats de développement

9. Le cadre de résultats de développement énonce huit résultats dont l'ensemble traduit la volonté d'apporter une aide intégrée propre à aider les pays à tenir leurs engagements en matière d'égalité des sexes. Le cadre de résultats de développement d'UNIFEM est basé sur des données d'expérience qui montrent que, si les points d'entrée peuvent être différents, agir pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes implique d'appuyer simultanément le changement à tous les niveaux (macro, méso et micro changements). À cet égard, UNIFEM aide ses partenaires à mieux inscrire l'égalité des sexes dans l'environnement normatif et les principales institutions chargées d'exécuter les engagements; le Fonds aide aussi les défenseurs de l'égalité des sexes à acquérir les capacités et les connaissances voulues pour intervenir de manière plus énergique et plus responsable, et appuie des programmes pilotes innovants qui produisent au niveau local des résultats suffisamment crédibles pour être reproduits à plus grande échelle. Le graphique ci-après illustre la logique qui inspire l'action d'UNIFEM.

Figure 5
Résultats de développement : schéma logique



10. La section qui suit fait le point des progrès accomplis dans l'obtention de résultats à trois niveaux, avec : a) le mouvement général de prise en compte de la problématique hommes-femmes dans les stratégies, les politiques nationales, les législations et les processus budgétaires (résultats 1 à 4); b) le renforcement des capacités des défenseurs de l'égalité des sexes, des exclus et des grandes institutions (résultats 5 à 7); et c) les changements communautaires (résultat 8). Dans chacun de ces domaines, UNIFEM s'intéresse à quatre thèmes transversaux : i) renforcer la sécurité et les droits économiques des femmes; ii) mettre fin à la violence à l'égard des femmes; iii) réduire la prévalence du VIH et du sida chez les femmes et les filles; iv) faire progresser la justice pour les femmes dans la gouvernance démocratique. Le Fonds rend compte de ses activités par thèmes en réponse à l'une des conclusions de l'évaluation de son cadre de financement pluriannuel pour 2004-2007, selon laquelle les rapports thématiques aident le personnel et les partenaires à mieux comprendre le cycle du changement. Il importe également de noter que, si le plan stratégique a été lancé en janvier 2008, un grand nombre des résultats décrits ici ont été obtenus par des programmes et des partenariats lancés au cours du cadre de financement pluriannuel précédent et repris dans le nouveau plan stratégique.

A. Renforcer la sécurité et les droits économiques des femmes

11. UNIFEM appuie les actions engagées pour renforcer la sécurité et les droits économiques des femmes à travers des programmes visant les objectifs suivants : inscrire l'égalité des sexes au cœur des politiques macroéconomiques et notamment des schémas de développement nationaux; mieux financer l'exécution des engagements en faveur de l'égalité des sexes dans le cadre des stratégies de lutte contre la pauvreté et de la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement; aider les femmes à revendiquer leurs droits dans des secteurs précis de l'économie structurée et de l'économie informelle et à réclamer un accès équitable aux biens productifs. UNIFEM est intervenu dans ce domaine thématique

dans 71 des 82 pays qu'il a aidés en 2008, et y a consacré 17 % de ses ressources au titre des programmes.

12. Dans ce même domaine thématique, UNIFEM a collaboré avec ses partenaires gouvernementaux (ministères des finances, de la planification et du travail, organismes nationaux de défense des droits des femmes), des réseaux d'économistes, des organisations non gouvernementales féminines et des groupes de femmes marginalisées (travailleuses migrantes, travailleuses à domicile, femmes rurales) et les équipes de pays des Nations Unies dans la perspective des résultats suivants : inscrire l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans la formulation, la mise en œuvre et le suivi de 20 stratégies de développement nationales, régionales et mondiales (allant des stratégies pour la réduction de la pauvreté aux accords commerciaux régionaux); appuyer l'adoption de 15 lois ou schémas de politique générale garantissant la sécurité et les droits économiques des femmes¹; améliorer l'accès des femmes à l'aide judiciaire en matière de droits économiques dans sept pays²; renforcer les capacités d'institutionnalisation de la budgétisation tenant compte de la problématique hommes-femmes dans 32 pays.

13. En collaboration avec ses nombreux partenaires onusiens et notamment le PNUD, UNIFEM a aidé les partenaires nationaux à porter le principe de l'égalité des sexes dans sept stratégies pour la réduction de la pauvreté approuvées³, dans 12 stratégies de développement nationales nouvellement adoptées ou révisées⁴ et dans d'autres politiques nationales, dont des stratégies et des plans nationaux concernant la Déclaration de Paris et les Objectifs du millénaire pour le développement. La formulation d'un plan d'action national pour l'égalité des sexes peut être une bonne base de départ pour mieux inscrire l'impératif de la parité dans les stratégies de développement nationales. Ainsi, au Liberia, UNIFEM a fourni un appui technique et financier pour aider le Ministère de la condition féminine à parachever l'élaboration de la politique et du plan d'action national pour l'égalité des sexes. En sa qualité de coordonnateur du groupe thématique de la parité des sexes, le Fonds a ensuite piloté l'action engagée par les organismes du système des Nations Unies pour aider les partenaires nationaux à intégrer ce plan dans la stratégie libérienne pour la réduction de la pauvreté et s'est assuré de la participation des défenseurs de l'égalité des sexes. Les quatre piliers de la stratégie pour la réduction de la pauvreté comportent des composantes de parité prioritaires qui cadrent avec la résolution 1325, le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, relatif aux droits de la femme en Afrique, et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

14. En partenariat avec la Commission européenne et le Centre international de formation de l'OIT pour un partenariat sur l'égalité des genres pour le développement et la paix (www.gendermatters.eu), UNIFEM a produit une série de rapports analytiques sur l'efficacité des aides; ces documents ont été distribués au Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide au développement. Au Kirghizistan, par exemple, ces analyses ont aidé le gouvernement à renforcer les mécanismes de

¹ Dans neuf pays et une sous-région : Afghanistan, Afrique de l'Ouest, Cambodge, Chine, Indonésie, Kosovo, Moldova, Monténégro, Népal, Tadjikistan.

² Afghanistan, Cambodge, Inde, Kenya, Kirghizistan, Philippines, Tadjikistan.

³ Afghanistan, Burundi, Cap-Vert, Côte d'Ivoire, Honduras, Liberia, Rwanda.

⁴ Afrique de l'Ouest, Bolivie, Cameroun, Égypte, Équateur, Kirghizistan, Maroc, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Vanuatu.

suiwi sexospécifique des plans de développement national, à déterminer le coût des mesures prioritaires en faveur de l'égalité des sexes et à introduire la budgétisation tenant compte de la problématique hommes-femmes dans la réforme du système de gestion des finances publiques.

15. En 2008, UNIFEM a appuyé la réforme des lois et règlements concernant le travail des femmes en Afghanistan (code du travail), en Chine (loi sur la protection de la main-d'œuvre domestique), en Moldova (Plan d'action national pour l'emploi), et au Monténégro (droit du travail), ainsi que des programmes régionaux ciblés sur la défense des droits des travailleurs à domicile en Asie, et sur les droits des travailleuses migrantes en Asie et dans les États arabes. Au Tadjikistan, l'appui fourni par UNIFEM depuis 2004 a permis d'élaborer une stratégie intégrant la problématique hommes-femmes dans la perspective de la réforme agraire. Le processus, piloté par l'organisme public d'aménagement du territoire et soutenu par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, a bénéficié des ressources et de l'assistance technique d'UNIFEM, qui a notamment communiqué sa publication intitulée *Using Human Rights Treaties to Protect Rural Women's Right to Land*, ses informations sur les ressources foncières et ses études de cas sur les droits des femmes à la terre.

16. UNIFEM appuie l'établissement de budgets tenant compte de la problématique hommes-femmes depuis 1997 et c'est ce qu'il a fait en 2008 dans 45 pays. Dans 32 cas, cet appui s'est traduit par une augmentation du nombre de processus budgétaires basés sur l'égalité des sexes. Les ministères des finances de 16 pays⁵ aidés par UNIFEM ont émis ou réémis des directives sur la budgétisation à dimension sexuée, et des éléments sexospécifiques ont été inclus dans les processus budgétaires sectoriels ou locaux dans 17 pays⁶; des mécanismes de suivi des initiatives d'établissement de ce genre de budget ont été créés dans 14 pays⁷ par des acteurs de la société civile et des partenaires gouvernementaux d'UNIFEM.

17. La notion de « budget genre » a gagné du terrain au Maroc depuis qu'UNIFEM a fourni sa première aide au pays en 2001. Les budgets programmes 2008 des ministères marocains de la santé, de l'emploi, des finances, de l'alphabétisation et de la formation professionnels contenaient des objectifs et des indicateurs de parité. De plus, le rapport annuel sur la condition des femmes qui accompagne le projet de loi de finances est devenu un outil multipartite de suivi et d'évaluation de la prise en compte de l'égalité des sexes dans les politiques de dépenses publiques. Le nombre de départements techniques participant à l'établissement de ce rapport annuel est passé de quatre en 2006 à 21 en 2008.

18. Les initiatives locales de budgétisation tenant compte de la problématique hommes-femmes ont un effet positif direct. À Rosario (Argentine), le nombre de projets pour l'égalité des sexes inscrits au budget participatif est passé de 14 en 2007, avec une enveloppe budgétaire de 742 448 pesos, à 24 en 2008, soit un budget total supérieur à 3 millions de pesos.

⁵ Afghanistan, Arménie, Burundi, Cameroun, Égypte, El Salvador, Équateur, Ghana, Inde, Maroc, Mozambique, Népal, Pérou, Rwanda, Sénégal, Venezuela.

⁶ Argentine, Bolivie, Brésil, Équateur, El Salvador, Ghana, Honduras, Indonésie, Maroc, Maurice, Mozambique, Pérou, Philippines, Rwanda, Sénégal, Tanzanie, Venezuela.

⁷ Afghanistan, Argentine, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Guatemala, Honduras, Kirghizistan, Maroc, Nicaragua, Pérou, Philippines, Sénégal, Uruguay.

19. Tout progrès dans ce domaine suppose nécessairement le renforcement durable des capacités des défenseurs de l'égalité des sexes et des grandes institutions chargées de surveiller et/ou d'assurer l'exécution des engagements en matière d'égalité des sexes et en faveur de la sécurité et des droits économiques des femmes. En 2008, UNIFEM a aidé les mécanismes nationaux de promotion de la femme à se donner les moyens de renforcer la formulation, l'exécution et le suivi des engagements gouvernementaux dans 13 instances décisionnelles⁸; le Fonds a également aidé 13 réseaux⁹ de femmes victimes d'exclusion à demander et obtenir que les décideurs rendent compte de leur action en matière de droits des femmes; il a contribué à amener des changements dans 17 grandes institutions, avec notamment l'augmentation des budgets pour la parité dans quatre pays et la publication de données ventilées par sexe dans 12 pays/régions¹⁰ grâce à l'appui fourni aux bureaux de statistique nationaux.

20. Les mécanismes nationaux de promotion de la femme peuvent veiller utilement à l'exécution effective des engagements nationaux en nouant des partenariats solides avec les autres institutions gouvernementales. Ainsi, au Cambodge, le ministère de la condition féminine copréside le groupe de travail interministériel sur la migration, qui a établi des contrats types pour les employées de maison et a émis des directives nationales pour protéger les travailleurs et travailleuses émigrés; au Mexique, l'Office de promotion de la femme, l'Institut national du développement social et les universités membres de l'Observatoire de la condition des femmes et de la pauvreté collectent des données qualitatives et quantitatives sur la pauvreté féminine pour pouvoir donner suite aux engagements souscrits par le gouvernement en matière d'égalité des sexes; au Guatemala, UNIFEM aide le Secrétariat présidentiel à la condition féminine, qui a organisé et animé une table ronde sur le développement économique. Le Secrétariat présidentiel participe maintenant à la table ronde nationale sur le développement des petites et moyennes entreprises présidée par le Ministère de l'économie.

21. UNIFEM a soutenu les efforts d'auto-organisation de groupes choisis de femmes victimes d'exclusion économique – travailleuses migrantes en Asie, femmes rurales dans la Communauté d'États indépendants, en Afrique du Nord et dans les Caraïbes, travailleuses à domicile en Asie. Au Bangladesh, l'action militante des travailleuses migrantes a abouti à la création d'un comité de coordination sur la migration sans risques pour les femmes au Ministère de l'aide aux expatriés et de l'emploi à l'étranger. UNIFEM est également intervenu dans sept pays¹¹ pour aider les femmes rurales à revendiquer leur droit à la terre.

22. UNIFEM s'emploie avec les instances de décision, les prestataires de services et les médias à créer des environnements qui promeuvent et protègent la sécurité et les droits économiques des femmes. Les bureaux de statistique ont fait d'importants progrès quant à l'inclusion dans les questionnaires d'enquête auprès des ménages de questions concernant l'utilisation du temps et le travail non rémunéré, d'où des questionnaires sur l'emploi plus pertinents au Honduras, au Mexique, au Venezuela

⁸ Afghanistan, Amérique centrale, Bosnie-Herzégovine, Cambodge, El Salvador, Guatemala, Honduras, Kazakhstan, Mexique, Nicaragua, Tadjikistan et Tanzanie.

⁹ Brésil, Burundi, Cambodge, Cameroun, Colombie, Inde, Indonésie, Jordanie, Mexique, Népal et Pakistan; région Amérique latine et Caraïbes.

¹⁰ Afrique de l'Ouest, Amérique centrale, Asie du Sud, Brésil, Colombie, Équateur, Honduras, Indonésie, Mexique, Moldova, Sénégal, Uruguay.

¹¹ Belize, Dominique, Guyana, Kirghizistan, Maroc, Suriname, Tadjikistan.

et en Uruguay. Au Cameroun, la collaboration d'UNIFEM et de la Commission européenne au sujet de l'efficacité de l'aide a abouti à un partenariat qui aidera à mieux prendre en compte l'élément de parité hommes-femmes dans le programme d'infrastructures routières de la Commission. Un atelier national réunissant des représentants de la société civile, des partenaires gouvernementaux, des organisations multilatérales et des entreprises de construction de routes a été convoqué pour réfléchir à des scénarios de participation des femmes au projet.

23. UNIFEM s'est associé avec les principaux acteurs de développement pour identifier des initiatives pilotes prometteuses proposant des approches innovantes pour améliorer la sécurité et la situation économiques des femmes et investit toujours plus dans des évaluations rigoureuses pour en tirer des enseignements utiles dans la perspective d'une reproduction à plus grande échelle de ces initiatives par les partenaires nationaux, régionaux et internationaux. En 2008, UNIFEM a investi dans six initiatives locales de renforcement de la sécurité économique des femmes. Il s'agissait en l'occurrence d'un programme pilote d'initiatives axées sur les résultats lancé en 2006 en partenariat avec la Banque mondiale et le Centre international de recherche sur les femmes au Cambodge, en Égypte, au Kenya, en République populaire démocratique lao, au Liberia et au Pérou. Les initiatives sont conçues pour trouver des interventions à effet rapide qui se sont avérées efficaces pour renforcer la sécurité et les droits économiques des femmes et incorporer une solide composante d'évaluation dans la conception des programmes. En Égypte, l'initiative axée sur les résultats promeut l'équité hommes-femmes dans 18 entreprises participantes grâce à l'institutionnalisation des politiques d'équité. Deux de ces entreprises, dont l'une compte plus de 10 000 employés, ont accompli des progrès suffisants pour recevoir le label de certification de l'égalité des sexes délivré par le Ministère de l'investissement.

B. Mettre fin à la violence à l'égard des femmes

24. UNIFEM appuie ses partenaires dans leur lutte contre la violence à l'égard des femmes en les aidant à aligner leurs législations, leurs politiques et leurs programmes nationaux et locaux sur les dispositions des instruments internationaux et régionaux relatifs aux droits de l'homme, à mettre en œuvre des stratégies nationales multisectorielles pour combattre les violences faites aux femmes et notamment à créer des services de protection et de défense des droits fondamentaux des femmes, à mettre en place des dispositifs de prévention efficaces, avec la collaboration des hommes, des garçons et des adolescents, à conduire des campagnes de sensibilisation et d'information pour faire évoluer les mentalités et les comportements. UNIFEM administre le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes au nom du système des Nations Unies, ainsi qu'en a décidé l'Assemblée générale en 1996¹². Il a eu des activités concernant ce domaine thématique dans 56 des 82 pays ayant bénéficié de son appui en 2008, et y a consacré 13 % de ses ressources au titre des programmes.

25. À l'heure où les pays sont de plus en plus nombreux à adopter des lois, des politiques et des stratégies pour mettre un terme à la violence à l'égard des femmes, les grandes stratégies et les budgets nationaux doivent impérativement refléter ces avancées. UNIFEM a aidé ses partenaires à mener à bien les activités suivantes :

¹² A/RES/50/166.

plaider avec succès en faveur de l'inclusion de la lutte contre la violence à l'égard des femmes dans les stratégies pour le développement national et la réduction de la pauvreté, dans cinq pays en 2008¹³; rédiger et adopter après consultations huit textes de loi¹⁴ et sept documents de politique générale¹⁵ pour lutter contre les multiples formes de violences faites aux femmes, notamment la violence familiale, la traite et les mutilations génitales féminines, dans 15 pays. UNIFEM a soutenu l'action engagée pour mettre fin à l'impunité en cas de violation des droits des femmes, et a appuyé la réforme du système judiciaire qui s'est ensuivie en Argentine, au Burundi, en Équateur et au Rwanda. Grâce à la budgétisation tenant compte de la problématique hommes-femmes, des rubriques spécifiques concernant de la violence à l'égard des femmes ont été introduites dans les budgets nationaux du Burundi et du Ghana et dans des budgets locaux au Venezuela et au Honduras; le Ministère équatorien de la santé dispose maintenant d'une enveloppe budgétaire pour combattre et prévenir les violences sexistes dans les zones de conflit.

26. Les ministères de la condition féminine et les réseaux d'ONG de femmes sont à la pointe de l'action engagée pour appeler l'attention des décideurs sur les violences faites aux femmes et élargir l'obligation de responsabilité et d'appui incombant aux États. Grâce à l'aide fournie depuis de nombreuses années par UNIFEM, le Ministère afghan des affaires féminines a pu faire entériner un plan d'action national pour les femmes en 2006 et préside maintenant une commission interministérielle de 14 membres chargée de mettre fin aux violences contre les femmes. Ces activités préparatoires ont permis aux défenseurs de l'égalité des sexes de présenter des arguments forts en faveur de l'inclusion, à titre prioritaire, de mesures précises de lutte contre les violences sexistes dans la stratégie de développement national de l'Afghanistan pour 2008. UNIFEM a également aidé les mécanismes nationaux de promotion de la femme à participer avec des administrations, des parlementaires et des acteurs non gouvernementaux à l'élaboration de lois et de schémas de politique générale au Burundi, au Cameroun, au Mozambique, au Népal et au Rwanda.

27. Le renforcement des capacités des systèmes de justice formelle et informelle de participer à l'effort de lutte contre les violences sexistes en faisant progresser la justice pour les femmes est l'un des éléments clefs du plan stratégique d'UNIFEM. Ainsi, en 2008, les aides financières et techniques du Fonds ont permis d'élargir l'accès des femmes à l'aide judiciaire dans 11 pays, et de mieux former les magistrats dans six pays. UNIFEM a soutenu le programme de formation des 60 juges et auxiliaires de justice du tribunal pénal de Thonburi (Thaïlande) aux dispositions de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes; ce programme a abouti à la création d'un modèle de juridiction attentive aux considérations de sexe et à la délivrance d'instructions sur le traitement des affaires de violences familiales à l'usage des juges, procureurs et auxiliaires de justice. Au Burundi, le « Bashingantahe », institution coutumière de règlement des conflits et de réconciliation naguère réservée aux hommes, a été réformée de manière que les femmes puissent combattre les violences sexistes et autres violations de leurs droits. Aujourd'hui, 45 % des membres du comité national sont des femmes, avec des pourcentages dépassant les 30 % dans les comités locaux.

¹³ Afghanistan, Burundi, Équateur, Liberia, Rwanda.

¹⁴ Bosnie-Herzégovine, Burundi, Colombie, Égypte, Guatemala, Jordanie, Mexique.

28. UNIFEM s'emploie à appuyer et élargir l'audience, l'impact, l'espace politique et les capacités des défenseurs de l'égalité des sexes qui font campagne pour mettre fin aux violences faites aux femmes. En 2008, le Fonds a aidé cinq pays¹⁶ – et au niveau régional l'Afrique de l'Ouest – à renforcer leur aptitude à suivre l'exécution des engagements. UNIFEM a également aidé sept institutions de la police, de l'armée et de la justice à lutter plus efficacement contre la violence à l'égard des femmes¹⁷ et a appuyé les bureaux de statistique de quatre pays¹⁸ dans leur travail de collecte et/ou d'analyse des données dans ce domaine.

29. En Inde, les avancées de la législation visant à réprimer la violence à l'égard des femmes sont suivies sur une base annuelle. UNIFEM a soutenu l'étude intitulée *Staying Alive: Second Monitoring and Evaluation Report 2008*, qui rend compte de l'application de la loi de 2005 sur la protection des femmes contre la violence familiale.

30. UNIFEM a appuyé les efforts de renforcement des capacités de 18 institutions, notamment en direction des policiers et des militaires, dans 12 pays. Les forces armées et la police nationales rwandaises ont adopté une approche globale pour institutionnaliser l'action de lutte contre les violences sexistes. Dans sa « Déclaration de Kigali », l'armée rwandaise a demandé le recrutement d'un nombre accru de femmes dans les opérations de maintien de la paix, la formation détaillée de tous les soldats et une politique de tolérance zéro en matière d'exploitation et d'abus sexuels. Avec l'appui d'UNIFEM, elle a ouvert en 2008 un « bureau des affaires féminines » qui a formé près de 5 000 militaires et civils dans trois des cinq provinces du Rwanda, et a intégré des modules au programme de formation des écoles militaires. La police nationale rwandaise a adopté les manuels de formation de l'armée pour l'ensemble de son personnel. L'armée a ouvert une ligne téléphonique gratuite d'aide en urgence, avec le concours bénévole du grand opérateur téléphonique MTN. Le Burundi, le Liberia, le Soudan et la Tanzanie ont également bénéficié des partages d'expérience Sud-Sud avec le Rwanda.

31. À l'échelle des collectivités locales, UNIFEM s'est associé en 2008 avec ONU-Habitat pour élargir un programme initialement appuyé par le Fonds d'affection spéciale des Nations Unies pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, en aidant des réseaux de femmes à créer des « villes sûres ». Cette initiative transrégionale compte s'appuyer sur ses données d'expérience pour mettre au point et soumettre à une évaluation rigoureuse un modèle d'intervention des autorités locales, épaulées par les communautés et les organisations de femmes, pour prévenir la violence à l'égard des femmes et des filles dans l'espace public. Il s'agit à terme de promouvoir l'adaptation et la transposition à plus grande échelle du modèle par les autorités locales. Un modèle méthodologique d'intervention a été mis au point dans les villes de Rosario en Argentine, Bogotá et Santiago, et de nouvelles propositions de travail ont été élaborées pour Haïti et le Brésil.

¹⁵ Algérie, Burundi, Cameroun, Mozambique, Rwanda, Somalie, région Afrique.

¹⁶ Albanie, Inde, Mexique, Territoire palestinien occupé, Uruguay.

¹⁷ Ministère burundais de la sécurité publique, Ministère cambodgien de la justice, trois départements géographiques d'Haïti, Ministère palestinien des affaires sociales, police soudanaise.

¹⁸ Barbade, Burundi, Maroc, Rwanda.

C. Enrayer la propagation du VIH/sida chez les femmes et les filles

32. UNIFEM travaille en collaboration avec les organismes du système des Nations Unies, les conseils nationaux de lutte contre le sida et ses partenaires dans la société civile afin de promouvoir une approche cohérente et sensible aux particularités des deux sexes en matière de lutte contre la propagation du VIH/sida, en aidant en priorité les réseaux de femmes séropositives à plaider en faveur de la prise en compte des problèmes spécifiques des femmes et des liens entre VIH/sida et violences sexistes dans la lutte contre la pandémie. UNIFEM est intervenu dans ce domaine thématique dans 13 des 82 pays ayant bénéficié de son appui en 2008.

33. Les plans nationaux de lutte contre le sida sont des outils de planification centraux qui guident les activités dans les différents secteurs et en fonction desquels les donateurs déterminent leurs contributions. En coopération avec les gouvernements, la société civile et ses partenaires onusiens, UNIFEM a appuyé en 2008 la formulation d'une stratégie sexospécifique de lutte contre le VIH/sida au niveau national à la Barbade, de politiques au Nigéria et d'une stratégie régionale dans les Caraïbes. À la Barbade, le Fonds a fourni une assistance technique dans le cadre de l'élaboration du schéma stratégique et plan d'action national de lutte contre le VIH entériné par le Parlement en 2008. Le texte définitif prévoit des initiatives stratégiques visant à renforcer le rôle des femmes dans les programmes de prévention.

34. En juin 2008, UNIFEM a publié son rapport intitulé *Transforming the National AIDS Response: Mainstreaming gender equality and women's rights into the Three Ones*. Ce document décrit les meilleures pratiques et les outils de la lutte contre le sida et explique comment conduire des audits et des analyses de la condition des femmes et de la situation des droits de l'homme. La Banque mondiale l'a adopté en tant qu'outil essentiel pour intégrer l'égalité des sexes dans les plans et les politiques nationales de lutte contre le sida et il est également utilisé par ONUSIDA et le PNUD. C'est l'un des documents utilisés par le service de la Banque mondiale chargé de la stratégie et du plan d'action pour évaluer les stratégies et plans d'action antisida au niveau des pays.

35. Les groupes de femmes séropositives sont des partenaires essentiels dans la poursuite des objectifs du Millénaire pour le développement en matière de VIH/sida, en ce sens que leur vécu et leur expérience directe aident à définir des politiques et des programmes qui tiennent compte des spécificités de chaque sexe. En 2008, UNIFEM a aidé des réseaux et des groupes de femmes séropositives à définir leur programme d'action et à interpeller les autorités gouvernementales au Burundi, au Ghana, en Inde, au Rwanda et en Sierra Leone. Le Fonds a également aidé des partenaires à étoffer la prestation des services fournis par les grandes institutions en Inde et au Nigéria.

36. UNIFEM soutient les réseaux de femmes séropositives en les aidant à trouver des ressources (Chine et Inde), à renforcer leurs capacités (Maroc, Nigéria et Sierra Leone), à accéder plus facilement aux instances de décision (Indonésie, Libéria et Ghana). Dans le cas du Ghana, UNIFEM a aidé des femmes vivant avec le VIH/sida à participer aux tout premiers rangs à une évaluation de la situation des femmes face au VIH/sida conduite par l'ONU, la Société de femmes contre le sida en Afrique, le Comité ghanéen de lutte contre le VIH/sida et le Ministère de la condition de la

femme et de l'enfant. Les conclusions de l'exercice seront prises en compte dans les politiques nationales et les programmes de lutte contre le VIH/sida.

37. Le Fonds d'affection spéciale des Nations Unies pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes administré par UNIFEM au nom du système des Nations Unies a investi dans la collecte de connaissances et de données d'expérience susceptibles de promouvoir la reproduction à plus grande échelle des modèles d'intervention ayant donné de bons résultats. Dans le cadre du programme spécial sur les liens entre les violences faites aux femmes et le VIH/sida, priorité a été donnée au suivi et à l'évaluation rigoureuse des programmes couvrant cette double problématique VIH/sida et violence au Botswana, en République dominicaine, en Inde, au Népal, au Nigéria, en Thaïlande, à Trinité-et-Tobago et au Viet Nam. Les huit programmes, gérés comme un « groupe de connaissances spécifiques » au sein du Fonds d'affectation spéciale, favorisent la collecte de données de référence selon une approche commune basée sur la même série de questions. La place faite à la facilitation de l'apprentissage et à l'évaluation indépendante permettra aux programmes de constituer une base de données transnationales qui donnera une idée des stratégies efficaces à mettre en œuvre pour s'attaquer aux liens entre la violence et le VIH/sida.

D. Faire progresser la justice pour les femmes dans la gouvernance démocratique

38. La bonne gouvernance est reconnue comme une composante importante de l'efficacité de l'aide et de la paix durable. UNIFEM aide ses partenaires à acquérir les capacités et les moyens de s'acquitter de leurs responsabilités en réformant les institutions et les services de l'État (notamment la justice et la police) dans un sens plus favorable aux femmes, en exerçant ses pouvoirs de contrôle et en accentuant la participation des femmes à la vie politique et leur influence dans la prévention des conflits et la consolidation de la paix. UNIFEM est intervenu dans ce domaine thématique dans 70 des 82 pays qu'il a appuyés en 2008, y consacrant 44 % de ses fonds au titre des programmes.

39. En 2008, UNIFEM a travaillé en partenariat avec les associations nationales de femmes, les défenseurs de l'égalité des sexes, les équipes de pays des Nations Unies et ses partenaires gouvernementaux pour obtenir l'intégration des engagements en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes dans les stratégies d'après conflit de cinq pays, appuyer l'adoption de 27 lois ou schémas de politique générale visant à renforcer la participation des femmes aux processus démocratiques, aider quatre pays à donner suite aux observations finales du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, appuyer la réforme de la justice dans cinq pays et s'assurer que lors des procédures d'appel global des fonds sont mobilisés pour aider les femmes dans les situations de crise et d'après conflit.

40. En 2008, UNIFEM a aidé les réseaux de femmes de cinq pays à réclamer la prise en compte de leurs priorités dans l'évaluation et la planification des besoins de reconstruction après conflit, notamment dans la stratégie de consolidation finale de la paix au Burundi, l'évaluation conjointe des besoins en Géorgie et le plan d'action formulé par le Conseil consultatif marocain des droits de l'homme pour l'application des recommandations de la Commission équité et réconciliation.

41. UNIFEM a appuyé l'inclusion de priorités pour l'égalité des sexes dans les Constitutions de l'Algérie, de la Bolivie, de l'Équateur, de l'Égypte et du Kosovo, adoptées en 2008. En Équateur, le Fonds a soutenu une campagne qui a abouti à l'intégration dans la Constitution de 2008 de 95 % des revendications des femmes autochtones, notamment le droit pour les femmes autochtones de participer aux processus de justice coutumière.

42. En 2008, UNIFEM a soutenu l'adoption de 15 lois¹⁹ et 12 schémas de politique générale²⁰ visant à renforcer la participation des femmes à la gouvernance démocratique et a recensé l'utilisation des dispositions de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes pour réformer le droit dans 23 pays, notamment l'utilisation des observations finales du Comité dans 15 pays, et a appuyé l'instauration de partenariats dans 4²¹ pays pour donner suite à ces observations.

43. Au niveau mondial, l'adoption de la résolution 1820 du Conseil de sécurité sur la violence sexuelle dans les situations de conflit a donné un nouvel élan à l'action d'UNIFEM et de ses partenaires, notamment au collectif d'organismes des Nations Unies participant à la campagne des Nations Unies contre la violence sexuelle en temps de conflit. En partenariat avec le Département des opérations de maintien de la paix, de la campagne des Nations Unies et des Gouvernements du Royaume-Uni et du Canada, UNIFEM a lancé un débat sur le rôle des Casques bleus dans la prévention des violences sexuelles généralisées et systématiques qui compromettent le retour de la sécurité, débat au cours duquel de hauts responsables des forces de l'ONU et de l'Union africaine et les principaux membres du Conseil de sécurité réunis à la conférence de Wilton Park, au Royaume-Uni, ont étudié ensemble les mesures de sécurité à prendre pour lutter contre les violences sexuelles et sexistes dans les conflits. UNIFEM a fait une contribution technique à l'élaboration de la résolution 1820 en recensant les mesures pratiques prises par les forces de maintien de la paix pour combattre les violences sexuelles et sexistes dans les conflits²² et en communiquant ces informations aux hauts responsables concernés.

44. En 2008, UNIFEM a appuyé les initiatives prises pour améliorer la capacité des systèmes de justice formels et informels de faire progresser la justice pour les femmes en Afghanistan, en Bolivie, au Burundi, au Maroc et au Viet Nam; renforcer l'éducation et la formation aux droits de l'homme des personnels judiciaires dans 10 pays; améliorer l'accès des femmes à l'aide judiciaire dans neuf pays. Au Maroc, UNIFEM, le PNUD et l'UNICEF se sont employés à soutenir l'application du nouveau Code de la famille entériné par une décision historique en 2004, avec notamment un programme de renforcement des capacités des chambres des affaires familiales des tribunaux de première instance et la création au Ministère marocain de la justice d'un service de formation permanente du personnel des tribunaux de la famille. Grâce à ce service, le Ministère aura la pleine maîtrise de la phase pilote et de la mise en œuvre du plan de formation. Il a lancé un programme pilote afin de vérifier la viabilité à terme du processus de formation, de tirer parti des savoir-faire

¹⁹ Afghanistan, Albanie, Colombie, Égypte, Haïti, Indonésie, Iraq, Maroc, Vanuatu, Viet Nam, région des Grands Lacs.

²⁰ Cambodge, Cap-Vert, Côte d'Ivoire, Maurice, Moldova, Maroc, Nigéria, territoire palestinien occupé, Paraguay, Rwanda, Serbie, Tunisie, région Afrique.

²¹ Bolivie, Indonésie, Libéria, Viet Nam.

²² *The Analytical Inventory of Peacekeepers' Responses to War-Related Sexual Violence.*

existants et de mettre en place des systèmes pour appréhender et appliquer les connaissances issues de l'activité de formation.

45. UNIFEM a appuyé les initiatives de renforcement des capacités des défenseurs de l'égalité des sexes et des grandes institutions en matière de rappel, de suivi et/ou d'exécution des engagements en faveur des femmes; le Fonds aide les partis politiques à promouvoir les droits des femmes dans six pays²³, a encouragé les candidatures féminines dans six pays²⁴ et a contribué à l'amélioration des résultats de 16 grandes institutions et à l'augmentation des budgets pour la parité dans deux pays.

46. En 2008, le monde a assisté à une avancée sans précédent pour les femmes au Rwanda, avec l'élection d'un parlement composé à 52,6 % de femmes. Aux élections de 2008, la plupart des partis ont présenté des listes de candidats comportant au moins 50 % de femmes. UNIFEM a appuyé un stage de formation électorale de trois jours pour 113 candidates de tous horizons politiques sur le manifeste et le débat politique, le droit, les politiques économiques et les techniques d'affirmation de soi.

47. L'analyse du nombre de femmes participant aux pourparlers de paix montre que la présence des femmes dans les équipes de médiateurs, négociateurs ou observateurs n'a guère augmenté depuis l'adoption de la résolution 1325 en 2000. UNIFEM a aidé des groupes de femmes à définir des programmes communs pour peser sur les processus de paix au Burundi, au Darfour, au Guatemala, au Rwanda, au Soudan, en Ouganda et dans le conflit israélo-palestinien. La Coalition des femmes ougandaises pour la paix a élaboré des protocoles d'application sexospécifique des principaux éléments de l'accord de paix afin de négocier les protocoles d'application et la prise en compte des priorités des femmes avec le secrétariat de médiation, les délégations du Gouvernement ougandais et les représentants de l'Armée de résistance du Seigneur. La mise à disposition par UNIFEM d'une conseillère pour l'égalité des sexes auprès de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour les régions victimes de l'Armée de résistance du Seigneur, en collaboration avec le Département des affaires politiques, a été un geste stratégique important pour accroître la participation des défenseurs de l'égalité des sexes et obtenir des engagements plus forts en faveur des droits des femmes.

48. En 2008, UNIFEM s'est employé à promouvoir la cause des femmes auprès de 22 grandes institutions – ministères, commissions électorales, instances de négociation de paix et justice de transition, universités, médias et secteur privé. Le Fonds a obtenu un résultat notable au Nigéria en partenariat avec le PNUD, à savoir la création d'un comité de l'égalité des chances à la commission électorale.

E. Lacunes et difficultés : le cadre de résultats de développement

49. Si le rapport sur la première année de mise en œuvre du plan stratégique d'UNIFEM fait apparaître d'importants progrès vers la réalisation des objectifs nationaux, régionaux et mondiaux en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes, il révèle aussi des lacunes et des difficultés au chapitre de la programmation et du compte rendu des activités.

²³ Burundi, Cambodge, Colombie, Rwanda et Timor-Leste.

²⁴ Cambodge, Équateur, Népal, Rwanda et Sierra Leone.

Lacunes et difficultés

a) L'absence de normes convenues sur ce qui constitue une stratégie nationale ou un plan de développement « pleinement aligné » sur les engagements en matière d'égalité des sexes rend difficile toute évaluation réelle des résultats obtenus. En 2009, UNIFEM consultera ses partenaires afin d'améliorer ses normes/critères internes d'évaluation des stratégies et appuiera le suivi et l'utilisation de la budgétisation tenant compte de la problématique hommes-femmes et d'autres outils pour promouvoir l'établissement des budgets nécessaires à la mise en œuvre;

b) L'encadrement des programmes permettrait de collaborer à des initiatives de réforme du secteur public telles que les mesures d'efficacité, les nouveaux contrats de résultats, les systèmes de gestion de l'information et les mesures anticorruption afin d'en accentuer les dimensions sexospécifiques. La phase préparatoire du programme mondial d'UNIFEM sur la gouvernance démocratique et les services d'aide aux femmes, qui s'est achevée en 2008, guidera les travaux de 2009 dans ce domaine;

c) Deux faits contribueront peut-être à remédier à la sous-participation des femmes aux processus de paix l'année prochaine : la publication du rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 1820 et le dixième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325. UNIFEM renforce ses partenariats et ses capacités afin de tirer le meilleur parti possible de ces deux événements;

d) UNIFEM doit investir dans une évaluation rigoureuse et systématique des stratégies qui fonctionnent pour prévenir et combattre les violences faites aux femmes et mettre fin à l'impunité. Le Fonds met en place une plate-forme de gestion des connaissances afin de mettre à disposition les données les plus récentes provenant des experts internationaux et de faire connaître les pratiques prometteuses issues de ses programmes. Il s'est également associé au Comité interorganisations d'évaluation du programme du Fonds d'affectation spéciale pour renforcer sa stratégie et sa capacité d'évaluation;

e) Le cadre de résultats de développement est un schéma intégré qui résume la théorie du changement selon UNIFEM : passer de l'engagement en faveur de l'égalité des sexes à l'exécution des priorités en la matière. Le rapport sur la première année montre que dans certains domaines le cadre ne rend pas vraiment compte des résultats déterminants et des liens entre les résultats, notamment en ce concerne l'action menée avec les grandes institutions de développement (résultat 7). Il importe de mieux encadrer le personnel d'UNIFEM pour s'assurer que tous les résultats et les processus sont dûment enregistrés.

IV. Cadre de résultats de gestion

50. Le cadre de résultats de gestion aide UNIFEM à déterminer le degré d'accomplissement de son mandat général et les résultats de ses activités. Contrairement au cadre de résultats de développement – qui prévoit des effets à la fois au niveau des résultats et au niveau des produits –, le cadre de résultats de gestion contient des résultats dont l'obtention relève de la seule responsabilité d'UNIFEM. Le cadre de résultats de gestion distingue quatre catégories de résultats : a) conseils d'orientation et programmation catalytique; b) coordination et

réforme du système des Nations Unies; c) responsabilité, gestion des risques et contrôle; d) moyens administratifs, humains et financiers, soit un total de 17 produits et de 58 indicateurs qu'UNIFEM utilise pour suivre ses activités et déterminer le travail qui reste à accomplir.

Catégorie 1

Conseils d'orientation et programmation catalytique

51. Les produits dans ce domaine permettent de déterminer dans quelle mesure l'action d'UNIFEM en matière de sensibilisation, de renforcement des capacités, d'assistance technique, de programmation catalytique, de documentation et de diffusion tire parti des données d'expérience pour encourager la reproduction à plus grande échelle.

52. Huit cas de transposition ou de reproduction à plus grande échelle d'initiatives soutenues par UNIFEM ont été recensés en 2008, avec notamment un programme de réduction du taux de récidive des auteurs d'actes de violence à la Grenade, étendu à six pays des Caraïbes, et avec une documentation sur l'utilisation de « sessions fictives » pour faciliter l'établissement de rapports sur la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, que le Comité est en passe d'adopter et dont UNIFEM continuera de promouvoir la reproduction par les partenaires nationaux, régionaux et multilatéraux.

53. UNIFEM a fait des avancées notables dans ses activités de conseil, avec notamment la publication de l'*Analytical Inventory of Peacekeepers' Responses to War-Related Sexual Violence* – recueil des meilleures pratiques appliquées par les personnels en tenue pour prévenir la violence sexuelle dans les situations de conflit et d'après conflit, établi avec le concours du Département des opérations de maintien de la paix dans le cadre de la campagne des Nations Unies contre la violence sexuelle, qui sert de document de référence pour des actions concrètes; le Fonds a également publié la quatrième édition de la publication intitulée *Les progrès des femmes à travers le monde*, qui révèle une volonté croissante de rendre compte des initiatives en faveur des femmes, et a ouvert un service d'aide en ligne pour faciliter le recensement et la diffusion des méthodes efficaces de lutte contre les violences faites aux femmes.

54. La capacité d'UNIFEM de concevoir des approches fiables implique l'utilisation de méthodes d'évaluation perfectionnées conformes aux normes du Groupe des Nations Unies sur l'évaluation. UNIFEM a fait des progrès notables dans ce domaine avec la mise au point de sa stratégie d'évaluation pour 2008-2011, la formulation d'une politique en matière d'évaluation et la mise au point de modules d'évaluation intégrant la problématique hommes-femmes, qui devraient être diffusés en 2009. Le Fonds va continuer d'investir davantage dans des évaluations stratégiques de qualité au cours de la période couverte par le plan stratégique, de manière à présenter des preuves crédibles de l'efficacité de certaines méthodes pour exécuter les engagements en faveur de l'égalité des sexes. Une métaévaluation conduite en 2008 a permis d'analyser 26 évaluations, 9 études et 8 autres évaluations/rapports produits par UNIFEM entre 2004 et 2008. Les premières analyses révèlent que sur huit évaluations, une a été jugée « excellente », une autre « bonne », cinq ayant été jugées « moyennes » et une « médiocre ».

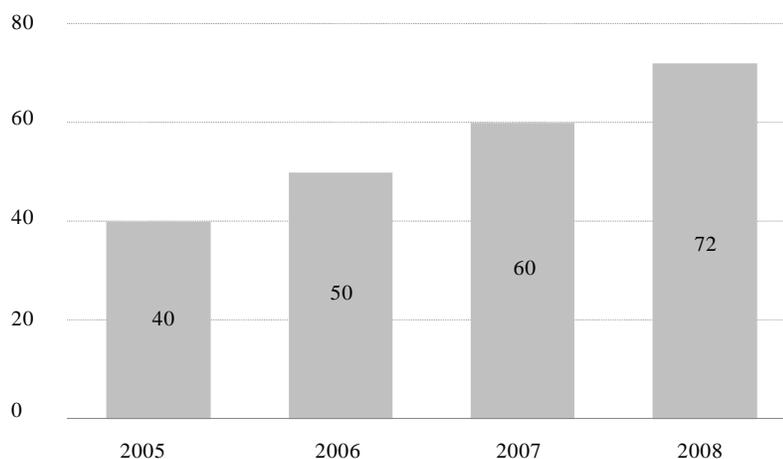
Catégorie 2

Coordination et réforme du système des Nations Unies

55. Dans le rapport sur l'examen triennal des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies publié en 2004 ainsi que dans celui de 2007, il a été demandé au système des Nations Unies « de tirer parti de l'expérience technique du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme dans le domaine de l'égalité des sexes », et UNIFEM a été encouragé à redoubler d'efforts pour donner une orientation stratégique au système des Nations Unies dans ce même domaine.

56. En 2008, UNIFEM a fait état d'une participation plus large aux processus de coordination et de réforme du système des Nations Unies, et cela à tous les niveaux. Le Fonds a participé à 72 programmes conjoints, dont 54 à titre de simple participant et 18 en qualité de chef de file. À la demande des coordonnateurs résidents, le Fonds participe à tous les projets pilotes de l'initiative Unité d'action des Nations Unies et, en 2008, en sa qualité de président de l'équipe spéciale du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) sur l'égalité des sexes, il a fait équipe avec le Coordonnateur résident au Viet Nam pour réunir les spécialistes de l'égalité des sexes de tous les projets pilotes afin de faire un bilan d'étape de l'initiative. Le Fonds a présidé 32 groupes de travail sur l'égalité des sexes créés aux niveaux mondial, régional ou national; il est coprésident de 19 groupes et membre actif de sept autres. Il a œuvré pour promouvoir la nécessité d'intégrer l'égalité des sexes dans 10 bilans communs de pays/plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD).

Figure 6
Participation d'UNIFEM à des programmes conjoints, 2005-2008



57. UNIFEM s'est employé en priorité à appuyer les efforts déployés à l'échelle du système des Nations Unies en participant aux travaux de l'équipe spéciale interorganisations sur l'égalité des sexes créée par la Vice-Secrétaire générale afin d'appuyer de manière cohérente la campagne « Tous unis pour mettre fin à la

violence à l'égard des femmes » lancée par le Secrétaire général et le Groupe de travail sur l'état de droit; il a continué d'administrer le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes; il accueille le secrétariat de la campagne des Nations Unies contre la violence sexuelle; il copréside le groupe de travail sur les questions de programmation pour le GNUD et participe aux équipes d'experts du GNUD, notamment aux travaux du groupe chargé de la formation des coordonnateurs résidents aux processus des bilans communs de pays/PNUAD. Les trois années de présence d'UNIFEM à la présidence de l'équipe spéciale du GNUD sur l'égalité des sexes, qui compte 17 membres, ont été marquées par l'établissement d'une série de critères de résultats à l'usage des équipes de pays des Nations Unies; ces critères ont été entérinés par les membres du GNUD en 2008 et le Président du GNUD les a communiqués à tous les coordonnateurs résidents en les encourageant à les utiliser en association avec la méthodologie de l'« audit de genre » élaborée par l'Organisation internationale du Travail.

Catégorie 3

Responsabilités, gestion des risques et contrôles

58. En 2008, UNIFEM s'est intéressé à la question des responsabilités, de la gestion des risques et des contrôles. Le Fonds a appuyé le renforcement des capacités de suivi des résultats, a transféré progressivement des compétences en matière opérationnelle et programmatique du siège à ses bureaux sous-régionaux et des activités du siège à des sections géographiques et thématiques du siège.

59. Le dotation du poste de conseiller au développement institutionnel a permis de renforcer les capacités internes de planification et de développement institutionnel; le plan stratégique 2008-2011 est mis en œuvre; l'installation du système de suivi informatisé des résultats a débuté. Deux ateliers consacrés aux opérations et au renforcement des capacités de programmation ont réuni 85 membres du personnel des bureaux nationaux et sous-régionaux. Les évaluations des ateliers montrent que l'effort de renforcement des capacités produit des gains d'efficacité et de qualité. UNIFEM décentralise ses fonctions stratégiques tout en renforçant sa capacité de suivi et d'audit, comme le montre la mise en place de systèmes de contrôle interne dans chacun des 15 bureaux sous-régionaux; sept ont été approuvés et neuf sont en cours de mise au point. De plus, neuf bureaux sous-régionaux ont fait l'objet d'audits en 2007-2008. UNIFEM utilise la volumineuse base de données des recommandations d'audit constituée par le PNUD pour suivre l'application des recommandations d'audit. Un modèle de risque d'audit mis au point pour UNIFEM permet d'encadrer les audits internes et d'établir leur ordre de priorité.

Catégorie 4

Moyens administratifs, humains et financiers

60. Il s'agit ici de déterminer si UNIFEM dispose de moyens administratifs, humains et financiers à la hauteur des demandes d'aide technique et financière qui lui sont adressées. Le Fonds a perfectionné ses logiciels de gestion financière en 2008 avec le passage à Atlas 9.0 et adopté un système de rapprochement des données financières et des résultats des programmes et projets dans Atlas; il se prépare en outre à appliquer les Normes comptables internationales pour le secteur public à compter du 1^{er} janvier 2009. UNIFEM met en place des systèmes de calcul des délais dans les procédures administratives et la gestion des ressources humaines, dans le but de faire des gains de ponctualité et de qualité.

61. En 2008, UNIFEM a continué de recevoir des contributions financières de la part des donateurs bilatéraux mais a également attiré des donateurs non conventionnels tels que des commissions nationales, des fondations et des acteurs du secteur privé. Le renforcement des partenariats avec le secteur privé et les fondations s'est traduit par des contributions d'un montant de 4,6 millions de dollars.

Lacunes et difficultés

62. Bien que le cadre de résultats de gestion d'UNIFEM ait enregistré de bons scores en 2008, le rapport sur la première année du plan stratégique pointe la nécessité de renforcer les systèmes et les connaissances pour améliorer les résultats dans un certain nombre de domaines :

a) UNIFEM comblera les lacunes signalées en étoffant sa documentation/ son activité de conseil sur « l'art et la manière » de plaider la cause de l'égalité des sexes; le Fonds évaluera les initiatives catalytiques de manière plus rigoureuse afin d'en encourager la reproduction, et formulera une stratégie précise en matière de renforcement des capacités;

b) UNIFEM doit investir dans des analyses coûts-avantages de son rôle au sein des mécanismes de coordination et de réforme du système des Nations Unies afin de savoir plus précisément où les ressources financières et humaines sont investies avec le maximum d'efficacité; le Fonds doit aussi élaborer une stratégie pour déterminer l'ordre de priorité de ses interventions dans les 90 pays appliquant des PNUAD pour 2009-2011, œuvrer avec les organismes des Nations Unies pour aider les pays pilotes de l'initiative Unité d'action des Nations Unies à tenir leurs engagements en faveur de l'égalité des sexes et suivre en permanence les progrès dans ce domaine;

c) Les avancées considérables enregistrées quant au transfert de compétences aux bureaux sous-régionaux dans les domaines opérationnels appellent du même coup un surcroît de transparence et des investissements dans le contrôle de l'assurance qualité et de la gestion des risques. Le rapport annuel fait apparaître des progrès en matière de gestion des risques et notamment d'audit et de suivi, mais la responsabilisation, l'obligation de rendre compte et les systèmes et procédures de contrôle standard doivent être des considérations prioritaires;

d) UNIFEM doit mieux faire en ce qui concerne la surveillance de la qualité et de la ponctualité de ses achats et de ses recrutements et mieux communiquer à ce sujet, notamment en direction des donateurs.

V. Cadre financier intégré

63. Les ressources d'UNIFEM ont augmenté de 18 % en 2008, avec des contributions d'un montant total de 121 millions de dollars, soit 51 millions de dollars au titre des ressources ordinaires, 65 millions de dollars au titre des autres ressources et 5 millions de dollars aux fonds d'affectation spéciale. Les contributions ont dépassé les prévisions : de 5 millions de dollars (10 %) dans le cas des ressources ordinaires et de 38 millions de dollars (plus de 100 %) dans celui des autres ressources. En 2008, UNIFEM a instauré la pratique consistant à établir un rapport distinct sur le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour

l'élimination de la violence à l'égard des femmes, dont il assure l'administration et qui a reçu 18,3 millions de dollars en 2008 (contre 15,9 millions de dollars l'année précédente). Fin décembre, UNIFEM a reçu une contribution du Gouvernement espagnol d'un montant de 65 millions de dollars destinée à la création d'un nouveau fonds pour l'égalité des sexes. UNIFEM a vu le montant global de ses ressources augmenter en dépit de la crise économique mondiale et des pertes liées à des fluctuations de change qui ont accru la valeur du dollar, notamment face à l'euro et autres monnaies des principaux donateurs.

64. Le nombre de pays ayant versé des contributions aux ressources ordinaires et aux autres ressources d'UNIFEM est passé de 49 en 2007 à 80 en 2008. Les contributions en provenance des comités nationaux pour UNIFEM ont augmenté de 191 % en 2008 par rapport à 2007. Leur montant a dépassé 1,2 million de dollars (en comptant la contribution de 772 960 dollars versée par le Comité national islandais), ce qui tend à prouver qu'UNIFEM peut recevoir des contributions plus substantielles de la part de ces acteurs et d'autres donateurs non conventionnels moyennant un effort de diversification de sa base de donateurs, reflétée également dans le cadre de mobilisation des ressources pour 2008-2011.

65. Le montant des dépenses imputées aux ressources ordinaires a été de 42,3 millions de dollars en 2008, en augmentation de 20,9 millions de dollars, soit près du double des dépenses de l'année précédente. Au quatrième trimestre de 2008, UNIFEM avait décaissé 80 % de ses ressources ordinaires. Le montant total de ses dépenses pour 2008 (ressources ordinaires et autres ressources) a atteint 93 millions de dollars, soit une augmentation de 28,7 millions de dollars (44 %) par rapport aux 64,3 millions de dollars de 2007. Le pourcentage de ressources prévues pour la participation aux coûts a été inférieur (66 %) aux prévisions en raison de la réception de près de 50 % de l'ensemble des ressources provenant de la participation aux coûts au cours des troisième et quatrième trimestres de 2008.